

Tel.: 0596 55 00 96 | www.ville-bellefontaine.fr | mairie@ville-bellefontaine.fr | Place Simon Charles-Francois 97222 Bellefontaine



La Municipalité

## **Description**

Le Conseil municipal est lâ??assemblée délibérante de la commune. Ã?lu par les habitants, il définit les grandes orientations de la politique locale et vote les décisions majeures : budget communal, projets dâ??aménagement, actions en faveur de la vie associative, culturelle ou sportive, ainsi que les services rendus à la population.

Le Maire, élu par le Conseil municipal, est à la fois représentant de lâ??Ã?tat et premier responsable de la commune. Il veille à lâ??application des décisions du Conseil municipal, assure la gestion quotidienne des services municipaux, la sécurité publique, lâ??état civil, et représente la commune dans les actes officiels.

Les Adjoints au Maire é paulent celui-ci dans ses missions. Chacun se voit confier un domaine de compétence particulier (finances, urbanisme, affaires scolaires, culture, solidarité, etc.) et met en Å?uvre, aux cà tés du Maire, les actions décidées par le Conseil municipal.

Ensemble, le Conseil municipal, le Maire et ses adjoints Å?uvrent dans un esprit de proximité et de service public, afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des habitants.